

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/07/21 A 20 H 00

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 08/07/21

Présents : Mar GAUTIER - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Catherine AUGER - Gérard HOURIEZ - Sylvène GRANDJEAN- Patrick MOREL - Florian BOUTEILLER

Excusés : Pascal SERVAIS - Frédéric CALVAIRE - Alexandre VICHERD-BIROUILLE - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à C. VARVAT) ; Sophie GUMUCHIAN (pouvoir donné à F. BOUTEILLER) - Peggy THIEBAUT (pouvoir donné à S. GRANDJEAN)

Secrétaire de séance : Catherine AUGER

Quorum atteint (9 présents)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 27/05/2021.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES – Aménagement du Bourg / Avenant n° 1 marché maîtrise d'œuvre

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Bourg.

M. le Maire précise que le montant de cet avenant est estimé à **3 622.50 € HT** et il demande l'approbation par le conseil municipal de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le chiffrage de l'AVP pour un montant de **340 000 € HT** et l'avenant n°1 du marché de MO entérinant ce montant pour une somme de **3 622.50 € HT, soit 4 347 € TTC** ;
- **PREND NOTE** que le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est donc de **19 450 € HT, soit 23 340 € TTC**.
- **CONFERE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant correspondant ainsi que toutes les pièces contractuelles relatives à ce dossier.

Vote

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Enfouissement BT et TEL Hameau Les Cloîtres / Plan de financement prévisionnel

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	84 693 €
2. le montant total de financement externe serait de :	51 085 €
3. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à	0 €
4. la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	33 608 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;

- prenne acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	84 693 €
Financements externes :	51 085 €
Participation prévisionnelle de la commune :	33 608 €
(dont frais TE38 + contribution aux investissements)	

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour **0 €**

Vote Pour : 12 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Enfouissement BT et TEL Hameau Le Villard / Plan de financement prévisionnel

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

5. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	245 999 €
6. le montant total de financement externe serait de :	193 380 €
7. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à	0 €
8. la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	52 619 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;

- prenne acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	245 999 €
Financements externes :	193 380 €
Participation prévisionnelle de la commune :	52 619 €
(dont frais TE38 + contribution aux investissements)	

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour **0 €**

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Telecom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	56 782 €
2. le montant total de financement externe serait de :	6 100 €
3. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à	2 704 €
4. la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	47 978 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;

- prenne acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	56 782 €
Financements externes :	6 100 €
Participation prévisionnelle de la commune :	50 682 €
(dont frais TE38 + contribution aux investissements)	

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour **2 704 €**

Vote	Pour : 12 (dont 3 pouvoirs)	Contre : 0	Abstentions : 0
------	-----------------------------	------------	-----------------

BUDGET / FINANCES – Achat par la commune du matériel médical inventorié dans le local du médecin

M. le Maire rappelle que, suite à la cessation d'activité du Docteur VEUX et à la résiliation au 30 juin 2021, d'un commun accord entre les deux parties, de la convention d'occupation du local loué par le médecin à la commune, il serait opportun que la commune rachète le matériel médical appartenant au médecin.

M. le Maire donne lecture de l'inventaire et précise que le montant du rachat serait de 2010 €. Cette acquisition permettrait d'accueillir rapidement un nouveau médecin ou un remplaçant dans un premier temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EST D'ACCORD** pour l'acquisition de l'ensemble du matériel pour un montant forfaitaire de **2010 €** ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire ;

Vote	Pour : 12 (dont 3 pouvoirs)	Contre : 0	Abstentions : 0
------	-----------------------------	------------	-----------------

BUDGET / FINANCES – Report vente coupe bois ONF

M. le Maire fait part aux membres du conseil de la demande de l'ONF de mettre en vente à l'automne la parcelle 12 (mentionnée dans le programme de campagne ONF de 2021)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE REPORTER** cette vente et de la programmer en 2022 avec la vente d'une autre parcelle ;

Vote	Pour : 12 (dont 3 pouvoirs)	Contre : 0	Abstentions : 0
------	-----------------------------	------------	-----------------

BUDGET / FINANCES – Participation financière au diagnostic pastoral de l'alpage du Grand Som

M. le Maire donne lecture du courrier ainsi que de la délibération prise par la commune de Saint Pierre de Chartreuse concernant la réalisation d'un diagnostic pastoral de l'Alpage du Grand Som.

M. le Maire précise que l'alpage du Grand Som représente une surface de 270 ha répartie sur 3 communes : Saint Pierre de Chartreuse 138 ha (51 %), Saint Christophe sur Guiers 76 ha (28 %) et Saint Pierre d'Entremont Isère 56 ha (21 %).

Le coût de ce diagnostic est évalué à 4 914 € net de taxes et la commune de Saint Pierre de Chartreuse a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage. En contrepartie, la commune de Saint Pierre de Chartreuse demande à la commune de Saint Pierre d'Entremont une participation financière de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EST D'ACCORD** pour verser une participation financière de **400 €** dans le cadre de l'élaboration du diagnostic pastoral ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire ;

Vote Pour : 12 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

URBANISME / FONCIER – Avis sur les projets de modification des périmètres ABF de la tournerie de Saint Même et de la Chapelle des dix Mille Martyrs

M. le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) en date du 15 juin 2021 et fait part des nouveaux projets de périmètres ABF (secteurs soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France).

Il rappelle que ce dossier avait déjà été vu lors de séances du conseil (22 janvier 2020 et 13 mai 2020). Or, suite au changement des équipes municipales lors des dernières élections, la CCCC est tenue de demander à nouveau l'avis des communes concernées, sachant que l'ensemble des avis sera ensuite transmis aux Préfets de l'Isère et de la Savoie, compétents pour prescrire l'enquête publique qui constitue la suite de la procédure.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de donner son avis sur les projets de périmètre délimités des abords (PDA) concernant :

- **Le périmètre ABF de la Tournerie de Saint Même** (plan en annexe 1 de la présente délibération)
- **Le périmètre ABF de la Chapelle des dix mille martyrs** (plan en annexe 2 de la présente délibération)

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le PDA concernant la Tournerie de Saint Même tel qu'il est présenté en annexe 1 ainsi que le PPM (projet de périmètre de protection modifié) tel qu'il est présenté en annexe 3 ;
- **DEMANDE** qu'en ce qui concerne le PDA proposé pour la Chapelle des 10 000 Martyrs, celui-ci soit modifié afin que l'emprise soit uniquement située sur la commune de Saint Pierre d'Entremont **Savoie** (voir projet de PPM présenté en annexe 4) ;
- **PRECISE** que l'ensemble des immeubles bâtis situés sur la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère sont situés loin et en dehors du champ de visibilité du monument historique de la Chapelle des 10 000 Martyrs ; de plus, avec le nouveau PLUIH, les bâtiments anciens et historiques situés sur la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère et détaillés dans le rapport de présentation de la CCCC font déjà l'objet de prescriptions particulières à respecter dans le cadre de rénovation de ces derniers (cf article en UA1 sur les "dispositions applicables à toutes les constructions à préserver au titre du patrimoine")

Vote Pour : 12 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

URBANISME / FONCIER – Avis sur projet vente d'une parcelle communale à un particulier / lieu-dit "le Souillet"

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'un particulier qui souhaiterait créer un gîte au lieu-dit "Le Souillet", dans la station de ski du Planolet.

Or, pour que ce projet puisse se réaliser, il faudrait que le pétitionnaire puisse acquérir une partie de la parcelle C 1833, située au départ de la route forestière.

M. le Maire précise que cette parcelle appartient à la commune et demande donc l'avis du conseil municipal sur une éventuelle cession d'une partie de cette parcelle (superficie totale de 493 m²). M. le Maire précise également que le zonage de cette parcelle, au niveau du PLUIH, est en partie en N et en partie en Nc3.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe d'une vente partielle de la **parcelle n° 1833, section C**, étant donné que cette cession pourrait permettre la réalisation d'une activité touristique sur la commune, et notamment dans la station de ski du Planolet ;
- **PREND NOTE** qu'avant toute décision, un document d'arpentage sera demandé à un géomètre afin de déterminer exactement la superficie qui serait vendue au particulier ;
- **PREND NOTE EGALEMENT** que le prix ainsi que les conditions de vente seront fixés une fois le document d'arpentage réalisé ;

Vote

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

ADMINISTRATION GENERALE – Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 / Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat - Soutien à la motion de la FNCOFOR

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDÉRANT

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025 ;
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF ;

CONSIDÉRANT

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;
- Une forte augmentation des conflits d'usage, liée aux changements sociétaux et au déconfinement, nécessitant des moyens de surveillance sur le terrain ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- **EXIGE** la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- **DEMANDE** que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- **DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Vote

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

DOSSIERS EN COURS

MAPA travaux aménagement du Bourg

Seulement 5 entreprises ont répondu à la procédure adaptée concernant ces travaux. Une commission d'appel d'offres sera fixée rapidement.

Zone Artisanale du Chenevey

M. le Maire fait le point sur plusieurs dossiers actuellement en cours Il précise néanmoins que cette zone est gérée par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) et qu'une étude a été lancée par l'EPFL de la Savoie. Une information complémentaire sera mentionnée dans la prochaine lettre municipale de la commune.

Urbanisme et traitement des dossiers

M. Patrick MOREL informe les membres du conseil des nouvelles obligations qui devront être mises en place à compter de 2022. Il précise que la CCCC est en train d'étudier les diverses possibilités ainsi que les coûts qui seront induits par ces changements de traitement des dossiers.

Chaufferie Chartreuse Energie

M. le Maire informe le conseil municipal du suivi de ce dossier.

Projet de crèche

Des études sont actuellement en cours mais le dossier de demande de subventions ne pourra pas être déposé pour 2021, compte-tenu des délais. Plusieurs lieux d'implantation sont actuellement à l'étude en accord avec les communes voisines.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêté "Tranquilité Publique"

Un projet d'arrêté municipal en vu de réglementer les nuisances sonores sur la commune est actuellement à l'étude.

Fin de séance à 22 H 45

St Pierre d'Entremont Isère et Savoie - Tournerie Saint-Même

Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Patrimoine repéré

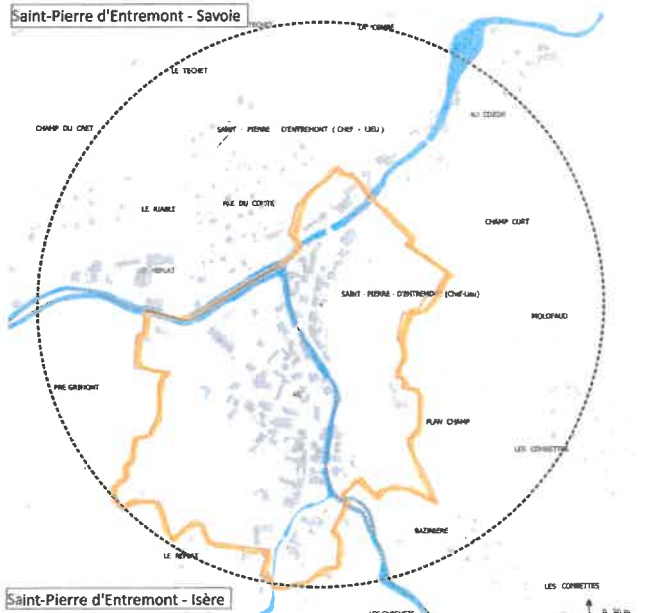
- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Limite communale Courbe de niveau (pas de 10m) Cours d'eau | <ul style="list-style-type: none"> PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) PATrimoine Monument historique Monument historique - Bât | <ul style="list-style-type: none"> PERCEPTIONS VISUELLES Espace ouvert contribuant à la perception et à la mise en scène du monument Espace boisé participant à la mise en scène du monument Ecrin paysager du monument - Espaces perceptibles depuis le monument ou en visibilité |
|--|---|--|



St Pierre d'Entremont Isère et Savoie - Façade de la Chapelle des Dix Mille Martyrs

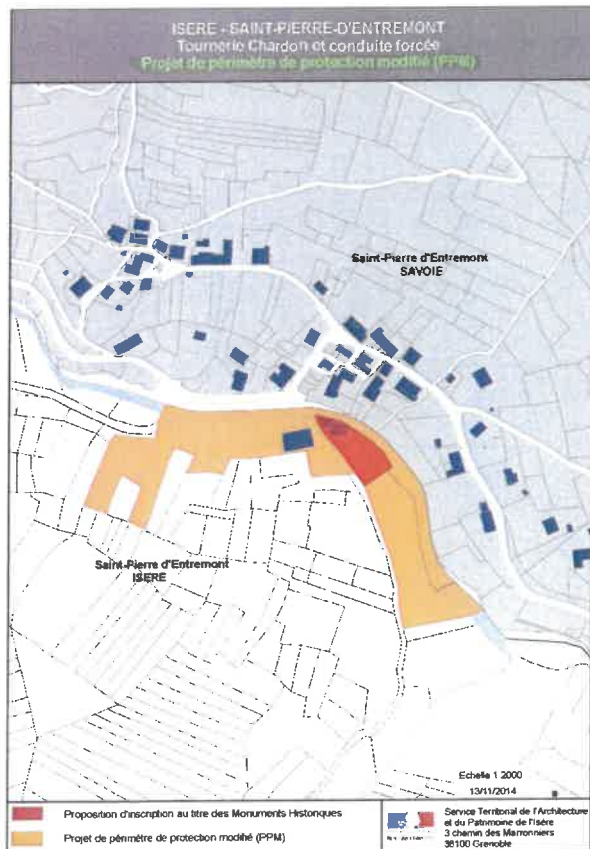
Périmètre Délimité des Abords (PDA)

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Limite communale Cours d'eau | <ul style="list-style-type: none"> PATrimoine PROTEGE Monument historique Périmètre de 500 m autour du monument historique | <ul style="list-style-type: none"> PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) Périmètre Délimité des Abords (PDA) |
|---|---|--|



Sources : Google satellite - MNT Europe - Cadastre.gouv - Atlas des patrimoines / Réalisation CAPT - Caroline Giorgetti et Michèle Prax - Juillet 2019

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) DE LA TOURNERIE DE SAINT-MEME
 RAPPORT DE PRESENTATION



PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) DE LA CHAPELLE DES DIX MILLE MARTYRS
 RAPPORT DE PRESENTATION

